

M. le président suppléant: Je veux ajouter que, conformément à la décision du président du comité, je dois demander au député de Gloucester de s'en tenir au versement relatif au transport du charbon selon les modalités fixées par le gouverneur en conseil.

M. Crestohl: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le ministre nous précisera peut-être exactement ce que nous pouvons discuter à l'occasion de l'examen de ce crédit. Nous sommes en comité plénier, et à l'occasion d'un crédit de \$600,000 soumis à la Chambre, je vous ferai respectueusement remarquer que nous devrions avoir une certaine latitude pour examiner si, oui ou non, nous devrions approuver ce montant, si une somme plus importante devrait être approuvée ou une somme plus réduite. Nous avons droit à une certaine latitude pour examiner le crédit et en discuter. On ne peut simplement nous imposer le silence et nous faire dire "je l'approuve" ou "je ne l'approuve pas". Je voudrais que le ministre nous dise ce qu'il pense que nous pouvons dire au sujet d'un tel crédit, en plus de l'adopter. Je déclare respectueusement, monsieur le président, que nous devrions permettre l'examen de ce crédit pour autant que cet examen s'y rapporte. Le montant est-il suffisant? Quelle est la raison exigeant la présentation de ce crédit à la Chambre maintenant en vue de son approbation? Nous ne pouvons l'approuver les yeux fermés et servilement. Je prétends que nous avons droit à une certaine latitude pour l'examiner, et je crois que c'est ce que les députés faisaient.

(Texte)

M. Dumas: Monsieur le président, j'ai posé quelques questions à l'honorable ministre des Finances. Je ne puis lui reprocher de n'avoir pas répondu à mes questions. J'aimerais poser les mêmes questions à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) afin qu'il y réponde. Le ministre pourrait-il nous dire combien de tonnes de charbon sont visées par ce poste de \$630,000 que l'on nous demande de voter aujourd'hui?

L'hon. M. Comtois: Je crois qu'il est temps d'éclaircir cette situation. Je vais essayer de le faire de façon que ce soit bien compris et afin de régler, une fois pour toutes, cette question que l'on interprète d'une façon, d'un côté de la Chambre, et d'une autre, de l'autre côté.

Le montant prévu dans les crédits de l'an dernier était de 8,580,250 dollars pour les subventions à être versées au cours de l'année. Après le début de l'année fiscale, on a accordé, en vertu d'un décret du conseil, 50c. la tonne de plus pour le charbon de la Nouvelle-Écosse. Évidemment, on ne pouvait déterminer avant la fin de l'année ce que cela

[L'hon. M. Fleming.]

allait coûter. On ignorait à ce moment-là le nombre de tonnes de charbon qui seraient vendues sur le marché de l'Ontario. Or, à la fin de l'année, on a constaté qu'il fallait, pour la Nouvelle-Écosse seulement, et je le répète, pour la Nouvelle-Écosse seulement, un montant additionnel de 1,808,170 dollars, ce qui équivaut à l'augmentation de 50c. la tonne accordée par le décret du conseil en avril 1958. Si nos prévisions budgétaires pour l'année ne comportaient pas tout le montant pour la Nouvelle-Écosse, en raison de l'augmentation par le décret du conseil, par contre nos prévisions budgétaires pour le charbon de l'Alberta comportaient un excédent, lequel a été appliqué sur le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse, mais il nous fallait encore obtenir \$630,000, et c'est ce que nous demandons à la Chambre d'approuver pour compléter le montant de la subvention additionnelle.

M. Dumas: Ce qui m'a porté à poser la question à l'honorable ministre, c'est que, il y a quelques instants, il avait mentionné que ceci ne s'appliquait qu'au charbon qui était transporté dans la province d'Ontario. Est-ce que ce crédit-là ne concerne que le charbon transporté dans la province d'Ontario?

L'hon. M. Comtois: Oui, certainement, monsieur le président.

M. Dumas: Maintenant, pour ce qui est des trois questions que j'ai posées. J'ai dit que nous étions en faveur de voter ce montant de \$630,000, mais, tout de même, j'ai demandé au ministre si le gouvernement pourrait nous dire actuellement si on avait tracé un programme pour l'avenir, si on avait décidé, par exemple, de voter une subvention supplémentaire, un montant additionnel afin de favoriser une mécanisation plus rapide ou encore si l'on avait décidé d'accorder une subvention aux compagnies en vue de l'installation d'une usine de lavage afin de leur permettre de vendre du charbon de meilleure qualité. Par exemple, la compagnie Hydro Electric de l'Ontario est prête à acheter du charbon de la Nouvelle-Écosse à condition qu'il soit de la qualité requise et qu'il soit vendu, naturellement, à un prix comparable à celui du charbon américain.

La province d'Ontario achète 16 millions de tonnes de charbon par année. Je comprends les difficultés qui se présentent. Le charbon américain est livré sur place à meilleur compte que celui de la Nouvelle-Écosse au puits de la mine. C'est pourquoi, aujourd'hui, le gouvernement doit subventionner le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse afin de lui permettre de concurrencer le charbon de l'étranger. Le gouvernement est-il en mesure, ce soir, de nous dire s'il a l'intention de relever les subventions